

LA COMMISSION FÉDÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

La *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, a été créée en 1937. Dans le cadre d'une restructuration mise en œuvre par le gouvernement du président Ernesto Zedillo, elle relève maintenant du nouveau *Secretaría de Energía (SE)*, Secrétariat à l'énergie. Une modification de 1960 à l'article 27 de la Constitution du pays accordait à la *CFE* le pouvoir exclusif sur l'ensemble de la planification, du développement et de l'exploitation du système de production d'électricité. De nouveaux règlements sont entrés en vigueur en 1993 afin de favoriser la production d'électricité par de petits producteurs privés, mais la *CFE* conserve son monopole sur l'énergie vendue au public. Avec une capacité installée de 33 000 mégawatts, la *CFE* est parmi les 20 plus importants fournisseurs d'électricité du monde. En 1994, elle a comblé environ 90 pour 100 des besoins énergétiques du Mexique.

De façon traditionnelle, la *CFE* ne cherchait pas à couvrir la totalité de ses coûts et le gouvernement fédéral comblait le vide avec d'importantes subventions. Cette politique a entraîné une utilisation inefficace de l'énergie, avec des pertes considérables au sein du système de distribution lui-même. En 1989, le gouvernement a remboursé environ 1,3 milliard de N \$ pesos de la dette de la *CFE* et les subventions lui ont été réduites progressivement depuis. En 1994, la *CFE* a récupéré près de 90 pour 100 de ses coûts au moyen de la vente d'électricité.

La réserve actuelle d'électricité est seulement d'environ six pour cent et le système devra être agrandi et modernisé pour répondre aux besoins en augmentation rapide du Mexique. Un grand nombre de régions rurales ne sont pas encore desservies et l'objectif du gouvernement est d'élargir le service aux deux tiers de la population rurale au cours des vingt ans à venir.

Le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour permettre l'expansion et la modernisation nécessaires. Il a adopté la *Ley de Servicio Eléctrico*, Loi sur le service électrique, qui privatise la construction et l'exploitation des plus grands projets électriques. Les nouveaux projets seront confiés au secteur privé comme des projets clés en main et ne seront plus gérés par le personnel de la *CFE*. La *CFE* prévoit de construire près de 14 000 mégawatts de nouvelle capacité de production à un coût de 34 milliards de dollars US entre 1993 et l'an 2000.

La capacité de production installée de la *CFE* devrait plus que doubler d'ici l'an 2010 au fur et à mesure qu'elle alimentera des communautés qui n'étaient pas desservies auparavant et qu'elle voudra suivre l'augmentation de la demande découlant de la croissance économique. On prévoit que la consommation sera d'environ 160 000 gigawatts-heure en 1995.

La *CFE* a signé un important contrat de vente d'électricité à des clients de Californie en 1987. Depuis lors, les exportations à destination des États-Unis ont été en moyenne de deux milliards de kilowatts-heure, soit environ deux pour cent de la capacité de production de la *CFE*. Celle-ci a un contrat avec Southern California Edison pour importer 70 mégawatts d'électricité pour la péninsule de Baja California pendant les mois d'été.